



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120301

ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS POUR PROJETS
SPECIFIQUES

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

SPORTS

**ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS POUR PROJETS
SPECIFIQUES**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre du fonctionnement :

- L'Entente Niortaise de Tennis de Table : **23 000 €** ;
- Le Stade Niortais Athlétisme : **11 000 €**. Lors de sa séance du 16 décembre 2011, l'assemblée municipale avait adopté le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'attribution d'une subvention de 11 000 € au Stade Niortais Athlétisme. Or, cette convention est toujours en cours de négociation. Aussi, afin de ne pas pénaliser financièrement le club, il convient, néanmoins, d'accorder à l'association la subvention de fonctionnement d'un montant 11 000 € au titre de la saison 2011/2012 ;
- Le Club Loisirs Niortais : **1 127 €** ;
- Avenir de Cholette : **3 500 €**. La subvention ne sera versée à l'association que sous réserve de la transmission du bilan moral et des rapports d'activités et financiers de l'exercice précédent.

Au titre des manifestations :

- Le Club Ultralégers Motorisés de Niort pour l'organisation d'un rassemblement national de femmes pilotes d'ULM : **1 000 €** ;
- Le Yole Nautisme Développement pour des travaux de rénovation de l'Yole « Szarb » : **3 000 €** ;
- L'Association pour l'Action Gériatologique du Bassin de Vie Niortais pour l'organisation du projet « activité physique et sommeil » : **500 €**.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Entente Niortaise de Tennis de Table	23 000 €
Le Club Ultralégers Motorisés (ULM) de Niort	1 000 €
Le Yole Nautisme Développement	3 000 €
L'Association pour l'Action Gériatologique du Bassin de Vie Niortais	500 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Stade Niortais Athlétisme	11 000 €
Club Loisirs Niortais	1 127 €
Avenir de Cholette	3 500 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE